



Mission régionale d'autorité environnementale
Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de
la Mission régionale d'autorité environnementale
relatif au projet de mise en compatibilité du PLU
de la commune de Saint-Germain-Le Châtelet (90)**

n°BFC – 2017 – 1410

Par transmission du 30 novembre 2017, la commune de Saint-Germain-Le-Chatelet (Territoire de Belfort) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 1^{er} mars 2018, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.